

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES LE 17 MAI 2023 À 16 H 45, DUMENT CONVOQUÉE

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Nadia Bisson, directrice générale adjointe, assiste à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-05-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 3.2 - Nomination Direction générale adjointe | amendement
 - 3.3 - Nomination temporaire à la direction générale
- 4 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-05-23

3.1 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que le CCU est un groupe de travail qui doit être composé d'au moins un membre du conseil municipal et de résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le siège occupé par un conseiller est libre depuis la démission du conseiller au siège no.6 en décembre dernier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que soit nommé comme membre votant du Comité Consultatif d'Urbanisme comme représentant du conseil municipal, Monsieur François Cliche, conseiller au siège no. 6.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-24

3.2 - Nomination Direction générale adjointe | amendement

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2022-08-05 du 15 août 2022 afin de préciser les obligations et pouvoirs découlant de la nomination de Madame Nadia Bisson au poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'amender la résolution 2022-08-05 pour que la nomination de Madame Nadia Bisson se lise comme suit : nommer Madame Nadia Bisson directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe lui permettant d'exercer les mêmes devoirs, charges, droits, pouvoirs et privilèges que la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-25

3.3 - Nomination temporaire à la direction générale

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de la directrice générale de la municipalité

CONSIDÉRANT que Madame Nadia Bisson sera appelée à occuper l'intérim de la direction générale durant l'absence de la directrice générale

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU de nommer Madame Nadia Bisson au poste de directrice générale par intérim rétroactivement au 11 mai 2023 et durant l'absence de la directrice générale. Un contrat de travail temporaire devra être effectué à court terme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-26

4 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 10 il est proposé par Monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse